

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Augustin Leblon, 15 décembre 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin à Augustin Leblon, 15 décembre 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 3 p. (325r, 326r, 327v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Augustin Leblon, 15 décembre 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50409>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 décembre 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Leblon, Augustin](#)

Lieu de destination Paris

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le tracé de la ligne de chemin de fer de Valenciennes à Laon. Godin fait des recommandations à Leblon pour présenter [au rapporteur de la commission des chemins de fer] des arguments financiers favorables au contre-projet de la ligne de chemin de fer de Guise à Wassigny.

Notes Lieu de destination : d'après la lettre de Godin à Eugène Pouillet du 13 décembre 1880 (FG 15 (21), folio 323v, Leblon se trouve à Paris).

Mots-clés

[Chemins de fer](#)

Personnes citées

- [Menche de Loisne, Henri Marie Joseph \(1824-1903\)](#)
- [Sarrien, Ferdinand \(1840-1915\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris 11 Décembre 1890.

Cher Monsieur Lébou,

Je reçois l'extrait que vous me envoyez des devis de l'ingénieur. En présence de ces annes d'ouvrages accumulés avec préméditation et méthode, voici ce que je crois devoir vous conseiller.

Faites ressortir l'évidence de l'exagération des chiffres concernant notre contre-projet et l'amoindrissement évident de ces mêmes chiffres du côté du projet de l'ingénieur. Mais ne dites pas, par exemple, qu'il calcule de son côté pour une voie et de notre côté pour deux voies. Car nous aurons une porte à la suite. Il disait : ma voie a dix mètres de largeur, c'est un hectare par kilomètre pour deux voies, soit pour 7 kilomètres 7 hectares ; et

Mes talus auront 4 m. 50 de chaque côté ou 9 mètres en tout, soit la moitié de la voie.

Total 10 hectares 30 ares

Il est vrai qu'il faudra bien une gare et d'une certaine étendue mais il ne donnerait un semblant de raison.

9 ^h 50
10. 50

Sur le premier point que vous me
signalez, les terrains à acquérir sous
détachement enagérés de double, mais
les terrains compris dans son projet de
Sté Claire à Flavigny pour 7 kilomètres
sont à deux voies, car sa voie serait
à 2 m de double environ.

M. Menet n'a pas d'autre
système que celui chercher des chiffres
adroitement pour nous le
gouvernement et la commission.
Grossier les chiffres contre nous, les
amincir de son côté et appuier le
plus de confusion possible dans les
termes de comparaison voilà le sys-
tème qu'il emploie.

Quant aux expropriations, ni
dites ou par qu'il calcule pour
une voie de son côté et pour deux
de notre, mais faites observer qu'il
calcule les acquisitions de terrain à
environ 17 mètres de largeur pour sa
voie et qu'il porte ces acquisitions
à 14 mètres de largeur au bout
des parcs de nos 14, 15 et 16 m. Il suffit
de mettre en lumière cette différence
et le rapporteur en déduira la
conséquence que la commission
aura ainsi prise en compte et

éviter de chercher les causes qui ont
détournée l'Instituteur à agir comme
il l'a fait. Car ces causes sont trop
occultes pour les expliquer.

Surtout éviter toute erreur, et finir
en sorte d'être bien d'accord à l'avance
avec M. S. sur les notes que
vous lui en faites.

Je pressens d'après de cette lettre
que qu'elle vous serve de règle.
Je ne puis vous en dire davantage
le courrier part.

Bien à vous

Godard